

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Séance du **4^{ème} trimestre 2022**
Séance du **12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le six décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT			Guy PONTAROLLO	Isabelle RAVIER			Nathalie DAVIET
Ludovic MONDONGO			Philippe LANGANNE	Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN			Carole BERNIGAUD	Grégoire BALLANSAT			Éric FRULLINO
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			Roger DALLEVET	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE			Jean-Marc STEDILE
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Fabienne DREME				

Délibération N°2022-117 RETRAIT DELIBERATION CONVENTION SPORT LEMAN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°2020-33 du 08/06/2020 portant délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire pour la durée du mandat,

VU la délibération n°2022-83 du 10/10/2022 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre onéreux au bénéfice de l'association Sport Léman pour la période du 29/08/2022 au 30/06/2023,

VU les observations formulées par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 09/11/2022 valant recours gracieux,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal au bénéfice de Monsieur le Maire afin de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

ENTENDU le rapport de M. l'Adjoint à la vie locale,

Par délibération en date du 10/10/2022, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la mise à disposition des équipements du stade municipal en vue d'une formation aux métiers, dispensée par l'association Sport Léman. Dans ce cadre, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention réglant les modalités de cette mise à disposition.

RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2022-117	RETRAIT DELIBERATION CONVENTION SPORT LEMAN
--------------	------------	---

Par courrier en date du 09/11/2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a porté des observations relatives à la délibération prise. D'une part, Monsieur le Maire avait délégué pour signer cette convention et en conséquence cette délégué emporte dessaisissement du conseil municipal. D'autre part, la convention prévoit une mise à disposition allant du 29 août 2022 au 30 juin 2023. Or la préfecture rappelle le principe de non rétroactivité des actes (pour rappel, il n'y avait pas eu de conseil municipal avant fin août, le dernier étant en juillet).

Il convient en conséquence de procéder au retrait de la délibération.

- Il est proposé au Conseil municipal :
- De retirer la délibération n°2022-82 du 10/10/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

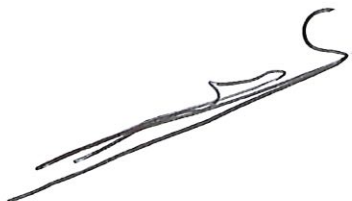
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.




Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 15/12/2022

De sa mise en ligne le : 16/12/2022

Mairie de Sillingy

